VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

GISÈLE PELICOT. PROCÈS DES VIOLS DE MAZAN

Coco

Paru dans *liberation.fr*, le 24 octobre 2024

PISTES DE DISCUSSION :

- **Soumission chimique, viol et consentement.**
- **Polémique autour du dessin de Félix « L'amour ouf ».**
- **Procès des viols de Mazan : le regard du dessinateur Biche et de la journaliste Laure Daussy.**

DESCRIPTION : QUE VOIT-ON SUR CE DESSIN ?

Le dessin est en noir et blanc. On voit le visage d'une femme en très gros plan, coiffé d'un carré et d'une frange. Son expression est neutre. Elle a un nez en trompette et les bajoues marquées. Les yeux de la femme sont dissimulés derrière de grandes lunettes rondes qui reflètent une foule compacte, notamment des femmes brandissant des pancartes de soutien. Sur ces pancartes, on lit « RAS », « LE » et « VIOL ».
Le dessin a été publié le 24 octobre 2024 sur le site Liberation.fr. à la rubrique « Signé Coco ». Il a été réédité en couleur en 2025 dans le livre *Signé Coco* (éditions Les Arènes).



Liberation.fr, 24 octobre 2024 © Coco

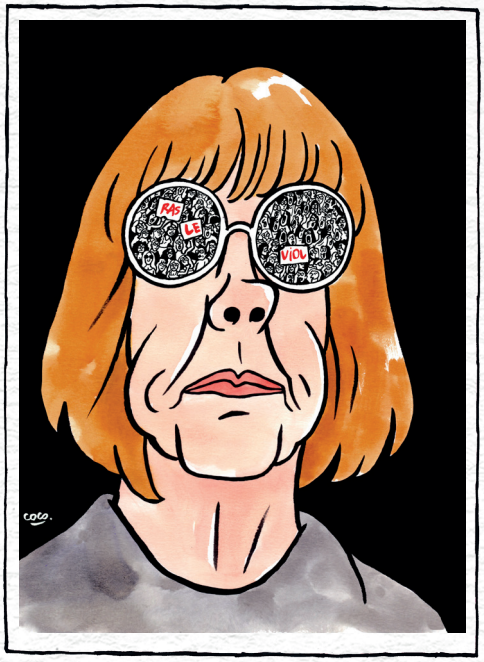

Coco, Signé Coco, éd. *Les Arènes*, 2025, p.265

CONTEXTE : À QUOI LA DESSINATRICE FAIT-ELLE RÉFÉRENCE ?

• Qui est cette femme ?
C'est Gisèle Pelicot, reconnaissable à son nez en trompette, sa coupe de cheveux et ses lunettes de soleil rondes. Pendant dix ans, son mari Dominique Pelicot lui a administré des médicaments anxiolytiques à son insu afin de la plonger dans un sommeil profond, pour la violer et la faire violer par des inconnus recrutés sur Internet. Gisèle Pelicot a subi plus de deux cents viols commis par soixante-dix hommes, des viols filmés et archivés par son époux.

Ce dessin est publié alors que se déroule le procès dit « des viols de Mazan », Mazan faisant référence à la commune où résidaient Gisèle Pelicot et son mari au moment des faits (région PACA). Cinquante et un hommes, dont Dominique Pelicot, sont identifiés par les enquêteurs et comparaissent le 2 septembre 2024 pour « viols aggravés » devant la cour criminelle du Vaucluse (Avignon).

• Les lunettes, un symbole visuel fort
Elles tiennent une place centrale dans le dessin et renvoient à des éléments réels. Les premiers jours du procès, Gisèle Pelicot portait des lunettes de soleil rondes qui dissimulaient son regard et faisaient écran entre elle et le reste du monde. Dans le dessin, les lunettes deviennent un miroir. Le lecteur voit ce qu'elle voyait à l'arrivée et à la sortie du tribunal : une foule venue la soutenir et l'encourager avec des fleurs, des applaudissements, des pancartes et des slogans : « La honte doit changer de camp », « Vous n'êtes pas seule ». Au fil des jours, la mobilisation s'amplifie, Gisèle Pelicot retire ses lunettes et s'impose comme une figure publique majeure de la lutte contre les violences faites aux femmes.

• Que signifie « ras le viol » ?
Ce slogan joue avec l'expression « ras-le-bol » pour dire l'exaspération, la colère et la volonté d'en finir avec la culture du viol.

© Dessinez Créez Liberté #2026
dessinezcreezliberte.com

LE PROCÈS DES « VIOLS DE MAZAN » : UN PROCÈS PUBLIC HORS-NORME

Ce procès, qui s'est tenu du 2 septembre au 19 décembre 2024, a suscité un débat de société d'une ampleur inédite en France et dans le monde, sur les agressions sexuelles, notamment les viols par soumission chimique. Habituellement, les affaires de viol sont jugées à huis clos, à l'abri du public et des journalistes pour protéger les victimes. Considérant que ce n'était pas à elle de se cacher et que le regard devait se porter sur les auteurs, Gisèle Pelicot a refusé le huis clos et rendu le procès public. Elle tenait à ce que tous, magistrats, avocats, accusés, journalistes et citoyens se confrontent aux horreurs qu'elle avait vécues.

Cette décision de lever le huis clos a eu une portée considérable :

• **Elle a transformé un fait divers en débat de société**. Le procès est devenu un lieu de réflexion collective sur le consentement, la culture du viol et les mécanismes qui permettent à des hommes ordinaires de violer des femmes inconscientes et inanimées.

• **Elle a rendu visibles les preuves.** Gisèle Pelicot a soutenu la diffusion publique de vidéos enregistrées par son mari, estimant que la réalité des faits devait être vue et non édulcorée. Ces images ont joué un rôle central dans les débats.

• **Elle a inversé le regard porté sur les victimes.** En apparaissant publiquement, en témoignant à visage découvert et en refusant l'anonymat, elle a contesté l'idée selon laquelle une victime devait se cacher pour préserver sa dignité. Ce sont aux agresseurs d'avoir honte.

• **Elle a donné au procès une résonance internationale.** Plus de 165 médias étrangers ont été accrédités. Et comme en France, Gisèle Pelicot est devenue un symbole du combat contre les agressions sexuelles.

INTERPRÉTATION : QUELLES SONT LES INTENTIONS DE LA DESSINATRICE ?

• **De l'histoire individuelle à l'enjeu collectif.**
Le choix du reflet déplace le centre de gravité. Ce n'est pas à la victime de se protéger du regard des autres mais aux autres de regarder en face les violences infligées à la victime.

En soulignant l'évolution du regard collectif sur les violences faites aux femmes, Coco apporte tout son soutien à Gisèle Pelicot. Ce dessin transforme une personne réelle en symbole et illustre le passage d'une femme victime en figure publique et politique, en icône féministe.

SOUMISSION CHIMIQUE, VIOL ET CONSENTEMENT

• **Qu'est-ce que la soumission chimique ?**
C'est l'administration de substances psychoactives (alcool, stupéfiants, somnifères, anxiolytiques, antidépresseurs, etc.) dont l'objectif est d'altérer le discernement, la vigilance, la capacité de résistance ou la mémoire d'autrui. Ces substances peuvent être données à l'insu de la victime ou consommées volontairement avec elle avant d'être utilisées pour exploiter son état de vulnérabilité.

• **Qu'est-ce que le viol ?**
Le viol est défini par la loi comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature que ce soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ».

Par violence, désigne l'utilisation intentionnelle de la force physique ou psychologique (coups, brutalité, destruction, harcèlement).

Par contrainte, suppose l'existence de pressions physiques, morales ou matérielles, sans nécessairement passer par des coups.

Par menace, peut être le fait pour l'auteur d'annoncer, par exemple, des représailles en cas de refus de la victime.

Par surprise, désigne le fait d'abuser de la victime en trompant son consentement par un stratagème, une ruse ou une fausse identité. Par exemple, l'agresseur exige de la victime qu'elle ait les yeux bandés ou se glisse dans l'obscurité d'une chambre à coucher en lui faisant croire qu'il s'agit de son conjoint(e), obtenant ainsi un rapport sexuel. Autre cas de viol par surprise : l'agresseur abuse de sa victime alors qu'elle est endormie, inconsciente, ivre ou droguée.

• Le viol par soumission chimique constitue donc un viol commis par surprise sur une personne vulnérable dont les capacités de discernement, de vigilance, de consentement et de résistance ont été altérées par des produits psychoactifs. La particularité de ces agressions est qu'elles laissent les victimes dans un état de confusion. Beaucoup décrivent des black-out, des réveils et des sensations étranges.

Sur ce point, le témoignage de Gisèle Pelicot est édifiant. Elle décrit les douleurs, l'épuisement, les trous de mémoire permanents, la peur de mourir d'une maladie dégénérative type Alzheimer, le sentiment de devenir folle. Elle raconte ses soucis gynécologiques et son incapacité, au réveil, à expliquer « ce liquide étrange » qui sort de son vagin comme si elle perdait les eaux. Elle détaille des parcours de soins kafkaïens : « J'ai connu dix ans d'errance médicale, confie-t-elle, dix ans de prélèvements. D'échographies. De cures d'ovules. D'examens neurologiques. » Chaque année en France, ce sont près de 1 200 cas suspects recensés, un chiffre probablement sous-estimé [1]. Dans 9 cas sur 10, l'agresseur est connu de sa victime. Seule 1 victime sur 10 déposerait plainte. L'amnésie et la disparition rapide des drogues dans le corps étant souvent utilisées pour mettre la parole des victimes en doute.

• Qu'est-ce que le consentement ?

Étymologiquement, « consentir » vient de *cum-sentire*, « sentir avec », avec soi, avec l'autre. Le consentement suppose de tomber d'accord, d'être en accord avec ce qui se produit, non seulement avec l'autre mais aussi en son corps.

Un « non » est un « non », on peut dire « oui » et, finalement, se rétracter. On peut dire « oui » à quelque chose sans dire « oui » à tout. « Mais on ne peut réduire le consentement à un contrat entre deux parties, précise Clotilde Leguil, psychanalyste et philosophe, consentir, ce n'est pas toujours savoir à l'avance à quoi l'on consent. J'y vais, je ne sais pas pourquoi, mais je le désire. C'est un élan vers l'autre. Une exploration qui nécessite une forme d'écoute sensorielle de l'autre. Il ne faut pas confondre cette subtile opacité du consentement avec le forçage qui conduit au traumatisme psychique et sexuel : le sujet n'est pas d'accord avec ce qui se produit en son corps, cela lui arrive contre son gré, le sujet cède à la situation, il cède son corps et laisse l'autre en jouir ».

Céder n'est pas consentir. Ne rien dire, ne pas crier, ne pas se débattre, ne pas fuir, faire et se laisser faire n'est pas consentir. Qui ne dit mot ne consent pas.

• Que dit la législation ?

La loi rappelle que le consentement ne peut jamais être déduit du silence ou de l'absence de réaction, notamment en cas de sidération ou d'emprise, et suppose une capacité réelle, libre et éclairée à accepter ou non une relation sexuelle. Lorsqu'une personne est privée de cette capacité, le consentement n'existe pas.

La loi a longtemps estimé qu'il ne pouvait pas y avoir de viol entre époux, considérant que le consentement à des relations sexuelles avait été donné une fois pour toute au moment du mariage. Désormais, le **viol conjugal**, qui vaut aussi pour les partenaires de PACS ou les concubin(e)s, est un crime passible de 20 ans d'emprisonnement.



Extrait du dessin de Coco *Liberation.fr*, 24 octobre 2024 © Coco

[1] Sources : Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, 28 septembre 2026.

Paru sur charliehebdo.fr
Le 16 octobre 2024



© Félix, *Charlie Hebdo*

• Que voit-on ?
Une femme allongée sur un lit avec des bas comme seul vêtement. Sa tête repose sur un oreiller, sa bouche est grande ouverte. À ses côtés, quatre types en file indienne, nus et en érection. Le premier de la file introduit un doigt dans le sexe de la femme. Les autres attendent leur tour.

Au premier plan, on voit un homme grassouillet, nu également, qui filme la scène avec son téléphone. Les quatre types tournent la tête vers l'objectif. En haut à gauche, un encart avec le mot « Cinéma », au centre un titre « L'AMOUR OUF » et en bas à gauche l'inscription « un film de Dominique Pelicot ». Le dessin est en noir et blanc, il est signé Félix.

• À quoi fait référence le dessinateur ?
Dominique Pelicot est le mari de Gisèle Pelicot
Il a orchestré, filmé et archivé les centaines de viols qu'il faisait subir à son épouse après l'avoir droguée.

• Pourquoi le téléphone ?
Sur le dessin, comme dans la réalité, Dominique Pelicot enregistre la scène. Violer, faire violer et filmer. La captation vidéo des agressions fait partie du scénario. Ce rapport pervers à l'image a permis de le confondre : il a été arrêté à deux reprises dans des supermarchés pour avoir filmé sous les jupes de clientes en caméra cachée. C'est la saisie de son matériel informatique lors de cette affaire qui a mené à la découverte des viols de son épouse.

• Pourquoi « L'amour ouf » ?
Félix parodie une affiche de cinéma et croise deux actualités : le procès des viols de Mazan et le film *L'amour ouf* de Gilles Lellouche sorti en salle le 16 octobre 2024, jour de la parution du dessin. Le titre fait également allusion aux déclarations de Dominique Pelicot qui disait être « fou amoureux » de sa femme. « L'amour ouf » réalisé par Gilles Lellouche devient « l'amour ouf » réalisé par Dominique Pelicot. Le mélodrame qui raconte une passion romanesque se métamorphose, ici, en film d'horreur qui donne à voir l'ignominie, celle d'un homme livrant son épouse inconsciente à des flopées d'hommes tout aussi abjects, et qui filme la scène. Ce décalage dans l'analogie crée le ressort « comique » et le malaise déclenche un rire gênant et gêné. On est dans le registre de l'humour noir.

• Quel est le message du dessinateur ?
En télescopant une actu sans importance – une sortie ciné – avec la gravité des faits jugés à Mazan, Félix joue sur le contraste entre le caractère tragique de ce dont il parle et la façon dont il en parle, entre la forme et le fond. Comme toujours avec l'humour noir, la désinvolture n'est qu'apparente. Il ne prend pas la tragédie à la légère, il l'utilise pour nous bousculer et nous pousser à regarder les choses bien en face, sans niaiserie.

Comme plusieurs collaborateurs de *Charlie Hebdo*, Félix a suivi le procès. Il a regardé les vidéos, il a vu les mises en scène sordides de Dominique Pelicot et les assauts répétés d'inconnus sur le corps d'une femme inerte. Il a entendu les ronflements de la victime et les râles de ses violeurs.

Le dessin ne tourne pas Gisèle Pelicot en dérision. D'ailleurs, il ne la caricature pas : la disposition du corps sur le lit, les bas enfilés jusqu'au-dessus des genoux, le visage renversé sur l'oreiller et la bouche béante, tous les éléments sont fidèles aux images projetées au tribunal. Pas besoin d'en rajouter : la sordide réalité se suffit à elle-même.
A contrario, il charge les hommes avec des visages disgracieux et des corps aussi grotesques et repoussants que leur moralité et leur sexualité. Loin de minimiser le drame, Felix met le crime et l'abomination en pleine lumière. Il force notre répugnance.

La polémique



JEAN-LOUP ADÉNOR

Ce dessin a provoqué un véritable tollé sur les réseaux sociaux et un déluge de menaces. Encore une fois, le journal satirique est accusé de manquer de respect à la victime et d'être allé beaucoup trop loin dans l'obscénité. Jean-Loup Adénor, rédacteur en chef adjoint de *Charlie Hebdo*, répond aux détracteurs.

« Ce n'est pas *Charlie* qui est violent en montrant crûment les viols dont Gisèle Pelicot a été la victime. C'est le viol, la violence. Qu'un homme ait pu utiliser son épouse comme le réceptacle inerte de ses déviances, elle est là, la violence. Qu'il y ait autant d'hommes, une foule de petits commis agresseurs, ordinaires dans l'horreur, horriblement ordinaires – elle est là, la violence. »

Extrait du billet de Jean-Loup Adénor, publié le 5 décembre 2024, à retrouver en intégralité sur charliehebdo.fr/

LE PROCÈS VU PAR LE DESSINATEUR BICHE ET LA JOURNALISTE LAURE DAUSSY

« Couvrir Mazan » par Laure Daussy



LAURE DAUSSY

« Mazan a été une déflagration, il a montré la déshumanisation absolue qu'est le viol par soumission chimique. Le grand nombre d'accusés, issus de tous milieux sociaux, de tous âges, a interpellé notre société. Face à cela, la force et le calme de Gisèle Pelicot permettaient de surpasser la difficulté et la lourdeur des audiences. Par sa décision de refuser le huis clos, elle a permis qu'enfin la honte change de camp : c'étaient les accusés qui avaient honte et souhaitaient que l'on ne puisse pas visionner les vidéos de leurs crimes. Suivre ce procès a permis aussi de constater la violence des stratégies de défense, de la part de certains avocats qui allaient jusqu'à accuser Gisèle Pelicot d'être complice de son mari. Au-delà des questions féministes, suivre un procès est toujours un exercice de nuance et de complexité. Il faut accepter d'être déstabilisée, par les pleurs des uns et des autres à la barre, découvrir la vie fracassée de certains accusés, essayer de comprendre comment ils en sont arrivés à commettre ce crime. Tenter de comprendre aussi, si ces accusés représentent « Tous les hommes », ou pas tout à fait. Ils ont en commun d'être passé à l'acte, quand d'autres ne l'ont pas fait ».

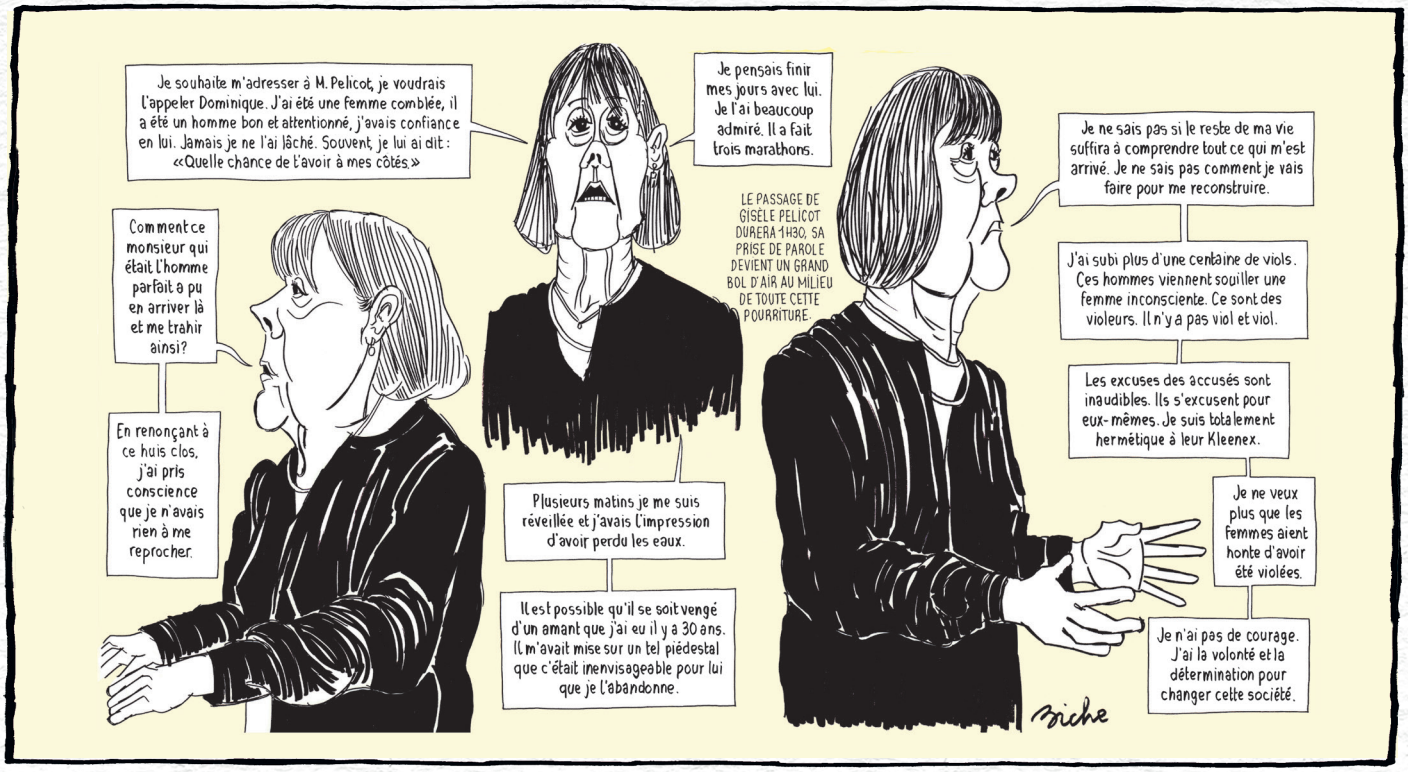

© Biche

Verdict :
Tous ont été reconnus coupables. Dominique Pelicot a été condamné à vingt ans de réclusion criminelle.

POSSÉDER, DOMINER, AVILIR

Pas tous les hommes mais tous des hommes.

Le procès Mazan a aussi été celui d'une société machiste et patriarcale qui banalise le viol.

• Qu'est-ce que ces viols nous disent de la sexualité masculine et des rapports entre les hommes et les femmes ?
• Qu'est-ce qui pousse des hommes à pénétrer le corps d'une femme endormie qu'ils ne connaissent pas sous le regard de son mari ?
• Qu'est-ce qui a rendu possible de telles abominations ?
D'un côté, Dominique Pelicot pousse si loin l'idée que sa femme lui appartient qu'elle n'est plus qu'un objet sexuel qu'il offre à des inconnus. « Elle n'était pas assez soumise », a-t-il déclaré aux enquêteurs. De l'autre, des dizaines d'agresseurs sexuels : « Comment peut-on, s'interroge l'écrivain Yannick Haenel, se retrouver à enfoncer son organe sexuel dans le corps d'une femme sédatée, et à jouir à l'intérieur d'elle ? » Pour se justifier, les accusés déclarèrent qu'ils n'avaient pas conscience de violer Gisèle Pelicot : « Elle faisait semblant dormir », « si son mari était d'accord, c'est qu'elle était d'accord », « elle aimait ça ».

En matière de violences sexuelles, les plaignantes sont souvent malmenées. On interroge leur comportement, leur sexualité, leur « moralité » pour juger si elles n'étaient pas un peu consentantes « quand même » Gisèle Pelicot n'y a pas échappé. Tout ayant été filmé, le viol est irréfutable. Mais qu'en est-il de la prise en charge des victimes quand il n'y a pas de preuves tangibles, ni de souvenirs précis ?



© Biche

Charlie Hebdo, hors-série n°33H, Pelicot, Le procès des 51 salauds *2025*.

POUR ALLER PLUS LOIN



Charlie Hebdo, hors-série n°33H, Pelicot, Le procès des 51 salauds, *2025.*



Gisèle Pelicot, *Et la joie de vivre*, Flammarion, 2026.

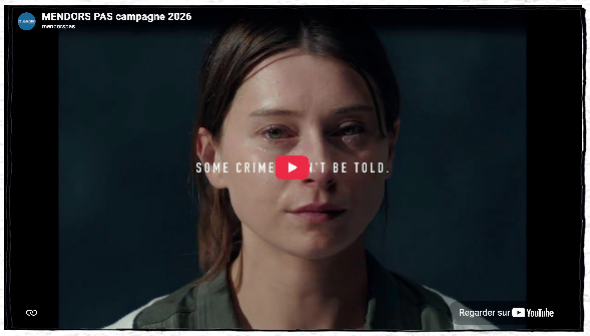

#Mendorspas (https://mendorspas.org/)
Caroline Darian, fille de Dominique et Gisèle Pelicot, a fondé l'association M'endors pas - Stop à la soumission chimique pour mieux comprendre les mécanismes de la soumission chimique, aider les victimes, leurs proches et les professionnels à reconnaître les signaux d'alerte.

LES NUMÉROS UTILES

TÉMOIN OU VICTIME DE VIOLENCES ?

- le **3919**, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences conjugales.
- un SMS au **114**.
- le **119** pour dénoncer les violences familiales et la maltraitance infantile.
- la plateforme J'ai besoin d'aide : arretonslesviolence.gouv.fr/

VICTIME DE SOUMISSION CHIMIQUE ?

Contactez le Centre de Référence sur les Agressions Facilitées par les Substances (CRAFS)
- lecrafs.com
- le 01.40.05.42.70

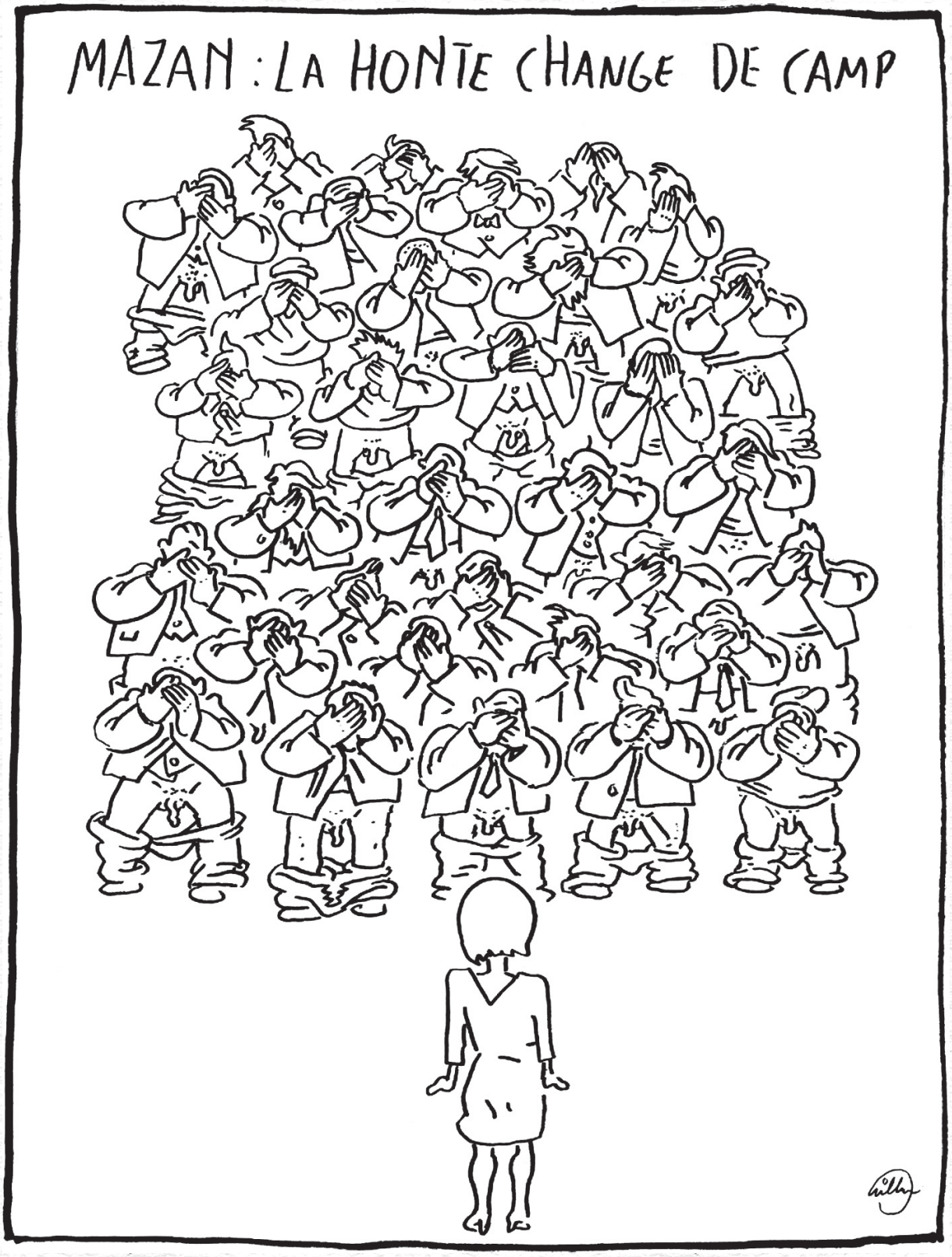

Willem, Charlie Hebdo, Hors-série n°33 H, 2025. © Willem

L'HUMOUR, UN REMPART À L'HORREUR

« Gisèle Pelicot est drôle. C'est assez déroutant au début, mais elle rit souvent. L'horreur des faits qu'elle a subis et le sérieux du message qu'elle transmet à présent n'empêchent pas l'autodérision. "Si on n'a pas d'humour, dans la vie, c'est compliqué", dit-elle simplement. Pendant le procès d'Avignon, Charlie Hebdo avait publié des dessins qui avaient choqué les âmes sensibles. "Moi, j'avais trouvé ça excellent!" »

Extrait d'un article d'Henri Seckel, publié dans *Le Monde Le Mag*, le 30 octobre 2026.

© Dessinez Créez Liberté #2026
dessinezcreezliberte.com